



VŒU DE LA MUNICIPALITÉ

POUR LE MAINTIEN DU FINANCEMENT ÉTATIQUE DU NUMÉRO 39 19 VIOLENCES FEMMES INFO

Le 15 octobre 2020, la Mairie de Villetaneuse a reçu un courrier de l'association SOS Femmes en Seine-Saint-Denis concernant l'avenir de la ligne d'écoute **39 19**.

Le 39 19 est une ligne d'écoute nationale dédiée aux femmes victimes de violences conjugales et à leur entourage. Ce service a été créé en 1992 et est géré depuis sa création par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF). La FNSF a prouvé à de nombreuses reprises son efficacité et sa réactivité dans la gestion de ce numéro d'écoute, devant parfois, faire face à des périodes d'afflux importants d'appels et de sollicitations. Les chiffres de violences conjugales sont alarmants : en France 146 femmes ont été tuées au sein de leur couple en 2019, soit 25 de plus qu'en 2018. Parmi ces femmes, 41% avaient déjà été victimes de violences conjugales. La période exceptionnelle que nous vivons, dans un contexte de crise sanitaire, rend encore plus complexes les situations familiales et le confinement représente un danger réel pour certaines femmes.

Dispositif d'intérêt général, cette ligne d'écoute est, depuis sa création, financée par des subventions de l'Etat dans le cadre de conventions annuelles ou triennales. Les pouvoirs publics ont donc reconnu l'importance de conserver cette mission, à caractère social, en dehors d'un marché concurrentiel.

Pour autant, à l'horizon 2021, le Gouvernement, par la voix de la Ministre déléguée chargée de l'Egalité femmes-hommes, la Diversité et l'Egalité des chances, semble déterminé au lancement d'un marché public pour la gestion du **39 19**. Cette décision mettrait en concurrence une association à but non-lucratif engagée pour la protection des femmes et des organisations marchandes.

L'association SOS Femmes, et plus largement la FNSF, ont réaffirmé leur volonté de maintenir la qualité du service rendu et souhaitent se rendre disponibles pour les femmes et leur entourage rencontrant des situations à risque. Pourtant, l'ouverture à la concurrence et la possibilité d'une privatisation d'une mission intrinsèquement sociale et relevant de l'intérêt général, fait courir un risque de dégradation du service rendu.

Aussi,

- Vu les chiffres alarmants sur les violences conjugales ;
- Vu les enjeux que représentent les violences faites aux femmes ;
- Vu la période de crise sanitaire et de confinement qui aggrave certaines situations et qui représente un danger encore plus important pour certaines femmes, ainsi que pour leurs enfants, co-victimes ;
- Vu les besoins de financement exprimés par l'association SOS Femmes et la FNSF pour ce service rendu ;
- Considérant le caractère essentiel de ce service d'intérêt général rendu aux citoyens ;
- Considérant l'historique de ce service, qui ne relève pas d'une économie de marché depuis sa création ;
- Considérant le risque de marchandisation et de dégradation du service que ferait courir une mise en concurrence ;

Le Conseil Municipal demande

- Au Gouvernement et à la Ministre déléguée chargée de l'Egalité femmes-hommes, le renoncement du lancement d'un marché public pour cette ligne d'écoute et le maintien des subventions à la FNSF dans le cadre du service proposé, sous la forme d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre l'Etat et la FNSF.

Vœu adopté à l'unanimité, par le Conseil Municipal, le 30 Novembre 2020, à Villetaneuse.